

**INDEMNISATION DE LA MÈRE
PORTEUSE APRÈS L'ACCOUCHEMENT
(LE MONTANT DE 15 000 EST DÉJÀ
INCLUS DANS LE PRIX DU FORFAIT)**

TOTAL: 50 000 EURO



**MODALITÉS DE PAIEMENT EN
VERTU DU CONTRAT**

- 1e - après la signature du contrat
- 2e - 12 semaines de grossesse
- 3e – 26 semaines de grossesse
- 4e – accouchement

5e - après l'accouchement

EURO

15 000

8 500

8 000

2500

Le paiement s'effectue
directement sur le
compte de la maternité
15 000 (compensation
de maternité de
substitution) + 1 000